

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00732

Numéro SIREN : 497 485 797

Nom ou dénomination : IMEIJE

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2023 sous le numéro de dépôt 12830

Désignation de l'entreprise : SARL IMEIJJE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 240 CHEMIN DE FAVELOUN		13090 AIX EN PROVENCE	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 4 9 7 4 8 5 7 9 7 0 0 0 2 9			
Néant ☐			
		Exercice N clos le 13 11 22 02 21	
		N-1 13 11 22 02 21	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CK	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Reverts : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		(3) Part à plus d'un an : CR	
Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie

Désignation de l'entreprise : SARL IMEIE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 719 200.....)	DA	719 200	719 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	14 091 253	1 996 148
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(147 540)	12 195 106
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	14 662 913	14 910 453
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	837 016	897 938
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	52 415	52 415
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 554	12 453
	Dettes fiscales et sociales	DY	244 225	144 932
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 141 211	1 107 738
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15 804 124	16 018 191
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	428 388	301 824
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	31 102	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 15 804 124.01 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 822 885.63 Euros et dégageant un déficit de 147 539.99- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	427 259		
Installations générales agencements aménagements des constructions	527 576		15 574
Matériel de transport	100 056		43 385
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 572		2 582
Emballages récupérables et divers	3 300		
Immobilisations corporelles en cours	2 013		128 106
Avances et acomptes	400		
TOTAL	1 099 176		189 648
Autres participations	9 823 978		900 000
Autres titres immobilisés	58 011		25 000
Prêts, autres immobilisations financières	194 398		
TOTAL	10 076 388		925 000
TOTAL GENERAL	11 175 563		1 114 648

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			427 259	
Installations générales agencements aménagements constr.			543 151	
Matériel de transport		52 925	90 516	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			41 154	
Emballages récupérables et divers			3 300	
Immobilisations corporelles en cours			130 119	
Avances et acomptes			400	
TOTAL		52 925	1 235 899	
Autres participations			10 723 979	
Autres titres immobilisés			83 011	
Prêts, autres immobilisations financières			194 398	
TOTAL			11 001 388	
TOTAL GENERAL		52 925	12 237 287	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		122 089			122 089
TOTAL		122 089			122 089
TOTAL GENERAL		122 089			122 089
Dont dotations et reprises financières		122 089			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	194 398	194 398	
Autres créances clients	133 030	133 030	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 256	15 256	
Groupe et associés	1 021 439	1 021 439	
Débiteurs divers	32 463	32 463	
Charges constatées d'avance	17 878	17 878	
TOTAL	1 414 463	1 414 463	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	31 102	31 102		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	805 914	93 091	337 310	375 513
Emprunts et dettes financières divers	52 413	52 413		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 554	7 554		
Personnel et comptes rattachés	7 154	7 154		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	182 766	182 766		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 137	23 137		
Autres impôts taxes et assimilés	1 168	1 168		
Groupe et associés	30 003	30 003		
TOTAL	1 141 211	428 388	337 310	375 513
Emprunts remboursés en cours d'exercice	92 024			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	3			

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
PRIMES D'ASSURANCE	6 333
Total	6 333

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRIMES D'ASSURANCE	683		
LOYER CREDIT-BAIL	17 195		
Total	17 878		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

IMEIJE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE

AU CAPITAL DE 719 200 EUROS

**SIEGE SOCIAL
140 CHEMIN DE FAVELOUN
QUARTIER CELONY
13090 AIX-EN-PROVENCE**

497 485 797 RCS AIX-EN-PROVENCE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le Trente Juin à 18 heures,

Au siège social à AIX-EN-PROVENCE,

Monsieur Emmanuel DUFOUR, Associé unique et gérant de la Société IMEIJE, Société à responsabilité limitée, au capital de 719 200 Euros, divisé en 14 384 parts sociales de 50 € de nominal chacune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 497 485 797,

1. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Emmanuel DUFOUR, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font apparaître une perte de 147 540 Euros.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39.4 du Code des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 147 540 Euros de la manière suivante :

- En totalité au débit du compte « Report à Nouveau ».

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Distribution exceptionnelle 14/12/2022 : 100 000 €
- Distribution exceptionnelle 23/11/2021 : 71 920 €
- Distribution exceptionnelle 23/11/2020 : 71 920 €
- Exercice clos au 31/12/2019 : Néant

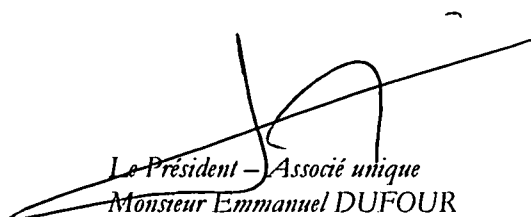
TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant qui est également associé unique.


Le Président – Associé unique
Monsieur Emmanuel DUFOUR